

Le délégué des personnes à l'ESAT

Qui est le délégué ?

C'est un **travailleur de l'ESAT** depuis **+ de 6 mois**.

Il est **élu par les autres travailleurs** de l'ESAT.

Il a **+ de 18 ans**.



Quel est son rôle ?

- Il **aide et conseille** chaque travailleur qui le souhaite.
- Il **porte les demandes** du travailleur à la Direction.
- Il participe au **Conseil de la Vie Sociale**.
- Il s'assure que l'on **respecte les droits**
des travailleurs.



CVS



Le délégué dispose de **5 heures par mois** :

- pour **rencontrer les travailleurs**



Pendant combien de temps le délégué est élu ?

Le délégué est élu pour **3 ans**.

A la fin des 3 ans, il peut **se représenter** aux élections.



Pour faire son travail, le délégué dispose :

- d'une **formation** pour devenir délégué des personnes
- d'un **bureau** pour rencontrer les autres travailleurs.



FORMATION



La loi qui parle du délégué :

Décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022

relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés
admis en établissements et services d'aide par le travail

(articles R. 243-13-1 et R. 243-13-2 du CASF).

Réalisé par :

